



Liste de contrôle « Gestion d'une pandémie : trafic aérien international »

Tâches de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)

- Mettre en œuvre les dépistages à l'entrée et à la sortie du territoire pour les aéroports de Zurich et de Genève (points d'entrée RSI).
- Élaborer, adapter et traduire les recommandations (textes destinés aux écrans, affiches, dépliants, communications pour les compagnies aériennes, etc.), les fiches de contact et les questionnaires de santé.
- Diffuser les documents et modèles de document (textes destinés aux écrans, affiches, dépliants, fiches de contact, questionnaires de santé, etc.) à tous les aéroports du Réseau d'aéroports.
- Communiquer et assurer la coordination avec les aéroports concernés pour ce qui est de la mise en œuvre des mesures dans les aéroports et de la diffusion d'informations relatives à ces mesures.
- Demander les listes de passagers aux compagnies aériennes et traiter celles-ci ; les échanger avec d'autres pays et les mettre à la disposition des autorités cantonales concernées, à des fins de gestion des contacts.
- Réaliser les enquêtes d'entourage dans le trafic international de passagers, conjointement avec les aéroports et les compagnies aériennes.

Tâches des exploitants d'aéroports

- Diffuser les textes sur les écrans, placer les affiches, mettre les dépliants à disposition des passagers, etc. dans les zones prédéfinies et selon les possibilités de l'aéroport (diffusion passive).
- Diffuser les informations, fiches de contact, questionnaires de santé et modèles de document aux compagnies aériennes.
- Mettre à disposition l'infrastructure et le personnel nécessaires pour réaliser le dépistage à l'entrée et à la sortie du territoire.
- Mettre à disposition des masques ainsi que du désinfectant pour l'hygiène des mains.

Tâches des compagnies aériennes

- Distribuer les dépliants, fiches de contact et questionnaires de santé, dans l'avion ou à la porte d'embarquement, aux passagers à destination ou en provenance de pays touchés.
- Faire diffuser les annonces par le personnel de cabine.



- Mettre à disposition des masques ainsi que du désinfectant pour l'hygiène des mains.
- Transmettre les listes de passagers à l'OFSP.

Tâches des cantons

- Réceptionner les listes de passagers transmises par l'OFSP et mettre en œuvre les mesures relevant de la gestion des cas et des contacts.
- Soutenir la Confédération dans la collaboration internationale : déclarer à l'OFSP les personnes testées positives ayant pris un vol international alors qu'elles se trouvaient en phase infectieuse.